

**Edito**

**[ Edition speciale ]**

*Séance du 16 décembre 2010*

*Pour le seul et unique dossier technique d'ampleur stratégique présenté durant l'année 2010, la direction et les organisations syndicales ont su exercer le rôle voulu par le législateur.*

*La direction a su présenter un dossier relativement fourni et bien construit. Les organisations syndicales ont su prendre leur responsabilité et se sont emparées du dossier dans une logique positive.*

*Nous voilà enfin sorti du jeu de rôle si souvent pratiqué en CE par le passé avec une direction arrogante et des OS dans une opposition de principe. Chacun pourra à son niveau prendre ses responsabilités et faire évoluer le dossier swap dans l'intérêt bien compris de l'entreprise et des salariés.*

**Renouvellement du réseau d'accès mobile des UPR Sud Ouest et Nord Est par des équipements Ericsson**

Le réseau d'accès mobile Orange France est composé de baies radio GSM (2G) et de baies radios UMTS (3G). Actuellement les fournisseurs sont, pour le GSM : Alcatel-Lucent, Motorola et Kapsch (ex-Nortel) et, pour l'UMTS : Alcatel-Lucent et Nokia Siemens Networks

La direction affirme que de nombreux équipements vont être obsolètes dans les années qui viennent avec la crainte sur l'évolution et la réparation des équipements. L'enjeu est primordial pour l'avenir du réseau, face à une concurrence sans concessions. Deux stratégies peuvent être envisagées :

- pérenniser les réseaux existants GSM et UMTS et remplacer les équipements obsolètes.
- remplacer les équipements existants GSM et UMTS par de nouvelles générations d'équipements plus performants, avec les industriels existants ou de nouveaux industriels (il s'agit du scénario de « Swap »)

Sans surprise, France Télécom a choisi le scénario de Swap avec la technologie Ericsson sur les UPR Sud Ouest et Nord Est en GSM et en UMTS et de reporter la décision sur les autres UPR en 2011.

Pour France Telecom le Swap permettra de répondre à des enjeux essentiels :

- Faire face aux risques industriels
  - Pérennité incertaine de la 2G de certains industriels
- Simplifier notre architecture
  - 2 industriels en cible, un industriel unique 2G/3G sur une zone donnée

- Rationalisation des équipements milieu de réseau (réduction du nombre de sites BSC et équipements)

Moderniser notre réseau et bénéficier des technologies de dernière génération

- Equipements plus performants (économie d'énergie, meilleure couverture radio)
- Equipements évolutifs permettant de faire face plus facilement à des besoins non identifiés
- Equipements permettant de reporter la fin de vie du réseau au-delà de fin 2017

Le renouvellement du Réseau d'Accès Mobile par des équipements Ericsson concerne plus de 5000 sites sur l'UPR SO et environ 6900 sur l'UPR NE

Début 2011 commencera la phase d'expérimentation :

- validation des nouvelles générations d'équipements Ericsson (équipements multimodes)
- validation de l'intégration des équipements dans nos réseaux

Le Swap se déroulera de juin 2011 à juin 2012 sur UPRSO et de fin 2011 à juin 2013 sur UPRNE

Sont concernés par le Swap : DECI, DEI, DPPR, et DRISS. La direction prévoit un renfort en personnel externe sur toute la période.

**Retrouvez nous sur notre site**

**[www.cfdt-ftorange.fr](http://www.cfdt-ftorange.fr)**

## Swap : commentaires Cfdt

Le document fourni est détaillé et complet techniquement. Si les formations sont détaillées par unité, le volet RH demande à être affiné. C'est un projet de modernisation qui s'intègre dans la stratégie de l'entreprise. Il est nécessaire de simplifier le réseau avec 3 fournisseurs GSM et 2 fournisseurs UMTS avec des équipements en fin de vie et certains constructeurs sont en difficulté financière dans des groupes qui souhaitent se désengager de cette activité.

Il faut donc se tourner vers des constructeurs bien implantés dans ce marché, disposant de matériel performant et Ericsson répond à cette problématique.

Ce n'est pas un secret que tous les opérateurs mobiles concurrents modernisent également leurs réseaux principalement avec des constructeurs du Sud Est Asiatique.

Concernant les UPR SE, IdF et Ouest, la direction a clairement précisé qu'il y aura un autre fournisseur mais que chaque UPR sera mono-technologie pour des raisons de compétences et de maîtrise des technologies. L'activité sera intégrée dans les départements actuels, donc pas de modification d'organigramme et d'organisation dans les unités. La direction précise qu'il n'y aurait pas de recrutements spécifiques mais à des renforts extérieurs ponctuels suivant les besoins. Ces besoins ont été identifiés mais nous serons particulièrement vigilant afin qu'aucun service ne soit oublié. La direction a accepté le

### Les élus CFDT au CE RSI :

Catherine Varriot ;  
Yvan Belat ;  
Jean-Marie Emeric ;  
Louis Le Roi ;  
Etienne Hoernel ;  
Christian Brégnard ;  
Patrice Adolphe ;  
Philippe Landru.  
RSCE : Bernard Benquet

principe de points d'étapes et de compléments d'information à fournir si cela s'avère nécessaire.

La Cfdt a bien conscience des enjeux de ce projet pour notre entreprise.

Au-delà de la mise en place de nouveaux équipements, nous souhaitons que l'accompagnement par les équipes du constructeur soit de qualité afin de ne pas perturber nos clients et surtout permettre à nos collègues d'assurer une continuité de service de qualité.

La Cfdt sera particulièrement vigilante sur l'évolution professionnelle des équipes concernées par cette nouvelle technologie comme par celles qui seront maintenues, afin d'éviter tout risque pour nos collègues.

A ce titre, nous demandons une véritable gestion prévisionnelle des emplois qui garantira une formation efficace des salariés et une vision claire des emplois et métiers pour l'exploitation à terme de cette nouvelle technologie.

Pour l'instant, nous considérons que les informations données dans les CHSCT ne sont pas conformes au chapitre 2 de l'accord perspective emploi et compétences développement professionnel formation mobilité du 05 mars 2010 et ne sont donc pas de nature à éclairer les élus sur les conséquences de ce projet en matière de conditions de travail. Le mauvais exemple étant celui de la DECI.

La Cfdt demande que les dossiers soient présentés ou représentés aux CHSCT pertinents avec les éléments d'analyse suffisants en matière d'emploi, de formation, d'organisation et conditions de travail sans oublier la composante risques psychosociaux tant pendant la phase de déploiement que pendant la phase post déploiement.

L'entreprise reconnaît sa responsabilité sociale vis-à-vis du pays notamment sur l'impact social de son développement et des ses projets. La CFDT demande, dans le cadre de cette responsabilité, le respect de ces engagements dans la mise en œuvre du projet de renouvellement du réseau d'accès mobile par des recrutements de personnes en situation de handicap.

## Pour obtenir des résultats

**Aujourd'hui, j'adhère !**

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom, Prénom .....

Adresse personnelle .....

.....

E-mail .....

Téléphone .....

Souhaite avoir des infos Cfdt

Adhère au Syndicat Cfdt Communication, Culture, Conseil

Date :

Signature

